

Image not found or type unknown



Remplacement poste après cdd de 18 mois

Par **titeartist**, le **28/04/2008** à **12:51**

Bonjour,rnrnAyant effectué un CDD de 18 mois pour surcroit d'activité, maintenant je resigne un CDD pour remplacement congé parental 6 mois.rnMon employeur doit-il me payer mes 10% d'indemnités à la fin des 18 mois ou alors quand je finirai mon CDD pour remplacement congé parental?rnAussi mon employeur peut-il embaucher quelqu'un pour me remplacer au poste que j'ai effectué 18 mois sans aucun délai d'attente entre le moment où je suis partie et où l'autre personne pourrait arriver?rnMerci d'avance.